

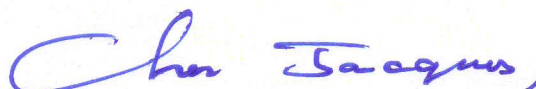
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Le secrétaire d'État chargé des transports

Paris, le - 9 FEV. 2011

Référence : 11001727quinter

Monsieur le Député,



Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le schéma national des infrastructures de transport (SNIT) et en particulier, sur l'inscription dans le SNIT du programme ferroviaire breton à grande vitesse ainsi que sur l'achèvement de la mise à deux fois deux voies de la RN 164. Suite à notre rencontre du 1^{er} février, je tenais à vous confirmer les termes de nos échanges.

Le schéma national des infrastructures de transport (SNIT), dont la nouvelle version de l'avant-projet a été présentée le 27 janvier dernier au Comité National de Développement Durable et du Grenelle Environnement (CNDDGE), constitue un outil au service de la mise en œuvre des orientations du Grenelle de l'environnement en matière de transport. Il doit permettre au système de transport relevant de la compétence de l'Etat d'évoluer de manière à intégrer pleinement les enjeux de mobilité durable.

Dans ce cadre, je tiens à vous assurer de la volonté du gouvernement d'améliorer la desserte ferroviaire de la Bretagne, vers Rennes et au-delà, pour laquelle des études sont en cours et des travaux d'ores-et-déjà planifiés.

En premier lieu, le projet de ligne à grande vitesse Bretagne - Pays-de-la-Loire (LGV BPL) apportera une contribution majeure en réduisant les temps de parcours globaux vers la Bretagne de près de quarante minutes. Ce projet représente un investissement considérable de 3,4 Md€ et la procédure de dévolution d'un contrat de partenariat avance rapidement.

Par ailleurs, un important programme d'amélioration des lignes classiques Rennes-Brest et Rennes-Quimper est inscrit au contrat de projets 2007-2013 en vue de réduire encore les temps de parcours.

Si ces aménagements n'étaient pas suffisants pour atteindre l'objectif de trois heures, des actions complémentaires devront être définies pour réduire encore les temps de parcours. A cet effet, des études exploratoires ont été engagées en 2010 dans le cadre du contrat de projets État-Région afin de préciser les conditions permettant d'atteindre cet objectif, par exemple en réalisant des sections de lignes nouvelles supplémentaires au-delà de Rennes. En tout état de cause, l'objectif d'atteindre une durée de trois heures pour la desserte de Brest et de Quimper depuis Paris m'apparaît essentiel pour améliorer la desserte de la Bretagne et, à ce titre, je vous confirme mon intention de l'inscrire dans le SNIT.

Monsieur Jacques Le Guen
Député du Finistère
Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75007 PARIS 07 SP